

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 679**27 juin 2003****SOMMAIRE**

Anbeca Holding S.A., Luxembourg	32588	xembourg	32568
AP Portland 3, S.à r.l., Luxembourg	32578	Damco Holding S.A., Luxembourg	32549
AP Portland 3, S.à r.l., Luxembourg	32579	Damco Holding S.A., Luxembourg	32550
AP Portland 4, S.à r.l., Luxembourg	32579	Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A., Bascharge	32569
AP Portland 4, S.à r.l., Luxembourg	32580	DH Real Estate Luxembourg II, S.à r.l., Luxem- bourg	32575
AP Portland 9, S.à r.l., Luxembourg	32586	DH Real Estate Luxembourg II, S.à r.l., Luxem- bourg	32577
AP Portland 9, S.à r.l., Luxembourg	32587	Emsay Holding S.A., Luxembourg	32546
Aqua-Service Luxembourg S.A., Luxembourg- Howald	32551	Export Trading Investment Company S.A., Lu- xembourg	32591
AS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32587	FCP Multi Management S.A., Luxembourg	32550
AS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32588	FCP Multi Management S.A., Luxembourg	32550
Atelier d'Architecture Dariusz Pawlowski, S.à r.l., Oberanven	32570	Fiduciaire Accura S.A., Kayl	32571
Bank of Tokyo - Mitsubishi (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32560	Fidupar S.A., Luxembourg	32592
Bank of Tokyo - Mitsubishi (Luxembourg) S.A., Luxembourg	32562	Finacom Venture S.A., Luxembourg	32559
Brembo International S.A., Luxembourg	32556	Finba Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	32569
C.B. Fleet Holding Company Incorporated & Cie, S.c.s., Munsbach	32557	GS-Invest, S.à r.l., Luxembourg	32591
C.B. Fleet Holding Company Incorporated & Cie, S.c.s., Munsbach	32559	H.S.F.L. PAR S.A., Luxembourg	32552
Carles S.A., Luxembourg	32590	H.S.F.L. PAR S.A., Luxembourg	32552
Carrefour Lux S.C.A., Luxembourg	32569	H.S.F.L. PAR S.A., Luxembourg	32570
Carrefour Lux S.C.A., Luxembourg	32570	Hermes Invest S.A. Holding, Luxembourg	32547
Carrefour Lux, S.à r.l., Luxembourg	32569	Immobiliare Estate 2000 S.A., Luxembourg	32591
Cegecom S.A., Luxembourg	32574	Immomit S.A., Luxembourg	32564
Cegecom S.A., Luxembourg	32575	Invertrade S.A., Luxembourg	32588
Chatillon S.A., Luxembourg	32571	Invertrade S.A., Luxembourg	32590
Chatillon S.A., Luxembourg	32571	Land's End S.A.H., Luxembourg	32589
Cheficomin S.A.H., Luxembourg	32565	Linebra Holding S.A., Luxembourg	32566
Chemson International S.A., Luxembourg	32589	M.N.M. / Musée des Mines, A.s.b.l., Rumelange ..	32554
Chipnet S.A.H., Luxembourg	32551	Marine Locations S.A., Luxembourg	32568
CL (Luxembourg), S.à r.l., Munsbach	32581	Med-Sea Charter S.A., Luxembourg	32566
COLUFI - Compagnie Luxembourgeoise de Parti- cipations Financières S.A.H., Luxembourg	32553	Med-Sea Charter S.A., Luxembourg	32566
Compagnie Internationale pour le Développe- ment et la Coopération S.A.H., Luxembourg	32569	Metalfin S.A., Luxembourg	32564
CVC Capital Partners (Luxembourg) S.A., Lu-		Navilux S.A., Luxembourg	32567
		Newmedia Investment S.A., Luxembourg	32563
		Next, S.à r.l., Luxembourg	32568
		Orion Shipping S.A., Luxembourg	32567
		Orion Shipping S.A., Luxembourg	32567
		Ostiense Developments S.C.A., Luxembourg	32592

Overseas Media T.V. S.A., Luxembourg	32592	Publifund, Sicav	32563
Palitana S.A.H., Luxembourg	32565	RM Properties S.C.A., Luxembourg	32589
Pharmacies S.A., Luxembourg	32564	San Giorgio International S.A., Luxembourg	32570
Pliniana International S.A., Luxembourg	32588	SES Finance S.A., Betzdorf	32556
Pliniana International S.A., Luxembourg	32590	SP Chauffage Sanitaire, S.à r.l., Tuntange	32562
Porta Volta Developments S.C.A., Luxembourg	32592	Stabilpress Overseas S.A., Luxembourg	32553
Privest S.A.H., Luxembourg	32548	Stingray Holding S.A., Luxembourg	32546
Privest S.A.H., Luxembourg	32548	Techelec S.A., Luxembourg	32546
Privest S.A.H., Luxembourg	32548	Tecnova S.A., Luxembourg	32565
Publifund, Sicav	32563		

STINGRAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 40.431.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(029775.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

EMSAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 40.422.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(029776.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

TECHELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.
R. C. Luxembourg B 93.098.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2003

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

«*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer, avec effet au 21 janvier 2003, Madame Léonie Thinnes, employée privée, demeurant à L-1910 Luxembourg, 12, rue Dominique Lang, en sa qualité d'administrateur et lui accorde entière décharge pour la durée de son mandat.»

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030025.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

HERMES INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.345.

L'an deux mille trois, le deux mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HERMES INVEST S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, rue Beaumont, 11, R.C. Luxembourg section B numéro 59.345, constituée suivant acte reçu le 21 mai 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 22.202.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer.

I.- La présente Assemblée avait été convoquée pour le 17 février 2003, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 février 2003.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 150 (cent cinquante) actions, actuellement en circulation, 25 (vingt-cinq) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente seconde assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 29 mars 2003 et du 15 avril 2003.

- dans les journaux luxembourgeois Letzebuenger Journal et Tageblatt des 29 mars 2003 et 15 avril 2003.

V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la société.

2.- Nomination de VAN CAUTER, S.à r.l., en tant que liquidateur et détermination de pouvoirs.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme liquidateur:

La société VAN CAUTER, S.à r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, W. Van Cauter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, vol. 138S, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

J. Elvinger.

(027369.3/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.607.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 21 juin 2001 à 15.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette assemblée.
- L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2000 de Monsieur Jean Quintus au poste d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Théo Braun, dont il terminera le mandat.
- L'Assemblée acte la décision de Madame Margot Reding de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'Administrateur, lui donne décharge de son mandat, la remercie pour sa précieuse collaboration et nomme en remplacement:
 - Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant à Eischen, 14, rue de l'Ecole
- L'Assemblée décide par ailleurs, de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude Hoffmann, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une nouvelle durée de trois ans, et viendront donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029856.3/1172/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.607.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} décembre 2000

Suite à la démission de Monsieur Théo Braun, un siège d'Administrateur de notre société est devenu vacant. Les Administrateurs ont décidé de nommer:

- Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach aux fonctions d'Administrateur, par voie de cooptation.

La désignation de Monsieur Jean Quintus comme administrateur n'ayant eu lieu qu'à titre provisoire, il sera procédé à son élection définitive par la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029858.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.607.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 18 juin 1998 à 15.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette assemblée.
- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Margot Reding, de Messieurs Claude Hoffmann et Théo Braun, ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., pour une durée de trois ans.
- Leurs mandats viendront donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029860.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

DAMCO HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. GALU 12 HOLDING S.A.H.).
 Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
 R. C. Luxembourg B 93.527.

—
 STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GALU 12 HOLDING S.A.H., avec siège social à L-9747 Enscherange, Maison 36, constituée originairement sous le dénomination de GALU 12 S.A.H. suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 302 du 1^{er} juillet 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 749, du 12 septembre 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, sous la section B numéro 3.179.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Natacha Demand, employée privée, demeurant à F-Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en DAMCO HOLDING S.A., et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

2.- Transfert du siège social de la société de L-9747 Enscherange, Maison 36 à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et modification subséquente de la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

3.- Acceptation de la démission des administrateurs actuels de la société et nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en DAMCO HOLDING S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Premier alinéa.

Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de DAMCO HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-9747 Enscherange, Maison 36 à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Première phrase, deuxième alinéa.

Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels et de leur accorder décharge pleine et entière.

L'assemblée générale nomme en leur remplacement les administrateurs suivants:

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2006.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Galowich, N. Demand, G. Gredt, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, vol. 17CS, fol. 63, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

E. Schlessler.

(027743.3/227/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

DAMCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 93.527.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

E. Schlessler.

(027745.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

FCP MULTI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.756.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour FCP MULTI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(029666.3/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

FCP MULTI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.756.

A la date de la présente, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc-André Bechet,

Senior Vice-Président, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

- Monsieur Christophe Burm,

DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

- Monsieur Stéphane Decorte,

DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, repr. par H. Lasat et J-Y. Maldague,

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Vincent Hamelink,

Directeur Adjoint, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Hugo Lasat,

Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Michel Luttgens,

Attaché, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

- Monsieur Jean-Yves Maldague,

Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour FCP MULTI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01694. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(029672.3/1126/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

CHIPNET S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.175.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
qui s'est tenue le 2 avril 2003 à 15.30 heures à Luxembourg*

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie, et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait sincère et conforme

CHIPNET S.A.H.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029679.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

**AQUA-SERVICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. HEIM TRAINING).**

Siège social: L-2268 Luxembourg-Howald, 30, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 72.498.

L'an deux mille trois, le huit mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée HEIM TRAINING S.A., ayant le siège social à Luxembourg,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et sous le numéro 72.498;

constituée suivant acte notarié du 5 novembre 1999, publié au Mémorial C n° 20 du 7 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Josée Quintus, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Stefani, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marcolino Anjos, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale.

2. Transfert du siège social.

3. Modification de l'objet social.

4. Nomination au Conseil d'Administration.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la société en AQUA-SERVICE LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transférer l'adresse du siège social de la société au 30, rue d'Orchimont à L-2268 Luxembourg-Howald.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société, et lui donner la teneur suivante:
«La société a pour objet le commerce de tous produits relatifs au traitement d'eau dans toutes ses formes, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut en outre s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission des administrateurs, Monsieur Yves Mertz, Monsieur Patrick Rochas et Monsieur Maurice Houssa, et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leur fonction jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme aux fonctions de nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2005:

1. Monsieur Steve ter Braak, commerçant, demeurant à 7, rue Général Mangin, à Thionville, nommé administrateur délégué et qui dispose pour la gestion journalière de la société du pouvoir de signature exclusif.
2. Madame Marie Paule Witz, administrateur, demeurant à 7, rue Général Mangin, à Thionville.
3. Monsieur Roland Mertz, administrateur, demeurant au Chemin de l'Etang, B-6717 Lotttert.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole Monsieur le Président lève la séance. Dont acte, fait et passé à Pétange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Quintus, N. Stefani, M. Anjos, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2003, vol. 888, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 19 mai 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(027918.3/207/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

H.S.F.L. PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 57.323.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
tenue le 27 février 2003 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. pour une période venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 30 novembre 2003.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire le mandat de FIDUCIAIRE DU GLACIS, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes clôturés au 30 novembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029830.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

H.S.F.L. PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 57.323.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 février 2003

«Les administrateurs décident, à l'unanimité, de nommer Monsieur Koen Lozie, Président du Conseil d'Administration.»

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029834.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

**COLUFI - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 6.013.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
qui s'est tenue le 5 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

Résolutions

Le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier arrivant à échéance, l'Assemblée renouvelle à l'unanimité celui-ci pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

COLUFI- COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029677.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

STABILPRESS OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 55.275.

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STABILPRESS OVERSEAS S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 55.275, ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, rue de Nassau, constituée suivant acte reçu 21 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 462 du 18 septembre 1996.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste et les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C du 18 avril 2003 et du 28 avril 2003.

- au journal «Letzebuenger Journal» du 18 avril 2003 et du 26 avril 2003, ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'Assemblée.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les cinq mille (5.000) actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, trois mille sept cent quarante neuf (3.749) sont représentées à la présente Assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Décision de la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur.

3.- Pouvoir à donner.

4.- Questions diverses.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme liquidateur:

A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C B 59.364.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Patteet, H. Janssen, J.-P. Van Keymeulen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, vol. 17CS, fol. 76, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

J. Elvinger.

(027371.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

M.N.M. / MUSEE DES MINES, MUSEE NATIONAL DES MINES DE FER LUXEMBOURGEOISES A RUMELANGE, Association sans but lucratif.

Siège social: Rumelange.

Modification des statuts A.C.M.M.R.

(Association pour la création d'un musée des mines à Rumelange)

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination MUSEE NATIONAL DES MINES DE FER LUXEMBOURGEOISES A RUMELANGE (en abrégé: MUSEE NATIONAL DES MINES ou M.N.M.) association sans but lucratif.

Le siège de l'association est à Rumelange. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 2. L'association a pour objet - conformément à une convention avec la Commune de Rumelange - l'exploitation, la gestion quotidienne et le fonctionnement du Musée National des Mines dont la Commune est respectivement propriétaire ou locataire des sites situés au jour et est autorisée par convention avec les concessionnaires à utiliser les sites souterrains.

Outre la gestion courante l'association a pour objet la préservation des vestiges de l'exploitation minière, l'étude des aspects historiques se rapportant à l'extraction du minerai de fer et aux conditions de vie des ouvriers-mineurs, l'information du public et surtout de la jeunesse, ainsi que la défense et le développement de l'industrie touristique dans la région minière.

Art. 3. L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires. Le nombre minimum des membres effectifs est de cinq.

Art. 4. Quiconque désirera faire partie de l'association devra présenter une requête au conseil d'administration. Celui-ci statuera sur la demande du candidat. Sa décision ne doit pas être motivée.

Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission par lettre recommandée au conseil d'administration.

Art. 5. L'exclusion d'un associé ne peut être prononcée que par l'assemblée générale des associés, spécialement convoquée à cette fin et à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents. L'associé démissionnaire ou exclu et les héritiers de l'associé décédé n'ont aucun droit sur l'actif social.

Art. 6. L'association ne perçoit pas de cotisation de la part de ses membres.

Art. 7. L'administration de l'association est confiée à un conseil d'administration de cinq membres au moins.

La Commune de Rumelange y est représentée d'office par un administrateur désigné par elle avec droit de vote.

Les autres administrateurs sont nommés par vote à main levée par l'assemblée générale parmi les membres effectifs et sont mandatés pour un terme de trois ans renouvelable après accord de l'assemblée générale.

Le mandat d'un administrateur nommé prend fin soit:

- à la fin du terme de trois ans, sauf renouvellement;
- par démission volontaire adressée par lettre simple au président du conseil d'administration;
- par décision de l'assemblée générale réunie en session ordinaire ou extraordinaire.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier. Seules les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent donner lieu à une indemnisation; les autres fonctions sont honorifiques.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'association le demande. Il peut délibérer valablement si au moins la moitié de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. La voix du président est prépondérante en cas de parité.

Art. 10. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre tenu au siège social et signé par les administrateurs qui ont pris part à la délibération.

Art. 11. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Il statue notamment sur tous traités, transactions et compromis, sur tous baux de location, sur toutes acceptations de dons ou de legs, sur tous placements de fonds, recettes et revenus et actes d'administration, sur toutes actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant, sur toutes nominations d'employés et leurs émoluments.

Art. 12. Le conseil d'administration désigne les personnes qui exécutent les travaux pour le compte du musée. Ces personnes peuvent être indemnisées.

Art. 13. Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont poursuivies au nom de l'association pour suites et diligences du président du conseil d'administration.

Art. 14. Les actes qui engagent l'association sont signés par deux membres du conseil d'administration. Toutefois la correspondance courante et les actes de gestion journalière seront signés valablement par un seul administrateur.

Art. 15. Il sera tenu au courant du premier trimestre de chaque année, au siège social, une assemblée générale ordinaire des membres effectifs à laquelle le conseil d'administration présente, aux fins d'approbation, le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée et le projet de budget de l'exercice suivant.

Cette assemblée procède également, s'il y a lieu, à la nomination et/ou au remplacement d'administrateurs.

Des assemblées générales extraordinaires seront convoquées par le conseil d'administration chaque fois qu'il le jugera utile dans l'intérêt de l'association. Elles devront de même être convoquées sur la demande expresse d'un cinquième des membres effectifs, adressée par écrit au président du conseil d'administration.

Art. 16. Les convocations contenant l'ordre du jour seront adressées en temps utile aux membres effectifs par simple lettre.

Art. 17. Les membres effectifs pourront se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre effectif muni d'un pouvoir dûment signé. Aucun mandataire ne peut représenter plus d'un associé. Le conseil d'administration pourra arrêter la forme des procurations et exiger que celles-ci soient déposées au siège social trois jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 18. Seuls les membres effectifs ont droit de vote aux assemblées.

L'assemblée générale est seule compétente pour délibérer sur les objets suivants:

- 1) la modification des statuts;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3) l'approbation des budgets et des comptes;
- 4) la dissolution de l'association.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur des modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres; mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 19. Les votes prévus à l'article 18 se font au scrutin secret.

Art. 20. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou un des vice-présidents ou à leur défaut par le plus âgé des administrateurs présents.

Le président désigne le secrétaire de l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale délibère sur les propositions qui lui sont faites par le conseil d'administration ou par les associés et qui sont portées à l'ordre du jour. Toutefois, des résolutions peuvent être prises sur d'autres sujets que ceux figurant à l'ordre du jour à condition de ne porter que sur des questions d'administration de l'association; elles devront être soumises pour confirmation définitive à l'assemblée générale subséquente.

Art. 22. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les administrateurs présents et par les membres effectifs qui en font la demande. Un registre déposé au siège social contiendra les résolutions et les procès-verbaux des assemblées générales, certifiés conformes par le président ou un vice-président, et le secrétaire ainsi que par les associés qui l'auront demandé. Il devra être communiqué aux associés et autres intéressés sur demande et sans déplacement.

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 24. Le trente et un décembre de chaque année les livres sont arrêtés et l'exercice est clôturé. Le conseil d'administration dresse le bilan et le compte des recettes et dépenses.

Art. 25. L'excédent favorable du compte appartient à l'association; il est versé à la réserve. Les pertes éventuelles sont reportées sur l'exercice suivant.

Art. 26. Les biens et ressources de l'association se composent notamment:

- a) des subventions accordées par les pouvoirs publics et les particuliers;
- b) du matériel nécessaire à son activité de gestionnaire;
- c) des dons et legs en sa faveur;
- d) des recettes provenant des visiteurs du Musée;
- e) des produits des locations.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, les fonds disponibles seront mis à la disposition de la Commune de Rumelange.

Arrêtées par l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06813. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027893.3/000/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

SES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 67.611.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 26 mars 2003 le mandat du réviseur d'Entreprise ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Betzdorf, le 27 mai 2003.

Dans réquisition-Inscriptions

Pour la Société

Un mandataire

J. Schulte

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029701.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

BREMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.768.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 mars 2003

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président.
- Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.
- Monsieur Paolo Cipelli, dirigeant d'entreprise, demeurant à Curno (Italie), administrateur.
- Monsieur Bruno Saita, dirigeant d'entreprise, demeurant à Curno (Italie), administrateur.
- Madame Alessandra Ramorino, employée privée, demeurant en Italie, administrateur.

Commissaire aux comptes

- KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BREMBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029888.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

C.B. FLEET HOLDING COMPANY INCORPORATED & CIE, S.C.S., Société en commandite simple.

Registered office: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 90.692.

In the year two thousand two on the thirty-first of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of C.B. FLEET HOLDING COMPANY INCORPORATED & CIE, S.C.S., a limited partnership («société en commandite simple»), having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, incorporated by deed drawn up and enacted on December, 2002, by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Francis Zeler, employee, residing at Rosières-la-Petite, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The general partner, C.B. FLEET HOLDING COMPANY INCORPORATED, and the limited partner, C.B. FLEET INTERNATIONAL INC., present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 152 (one hundred and fifty-two) shares with a nominal value of EUR 50.- (fifty Euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The Limited Partner and the General Partner have taken the following resolutions:

First resolution

The general partner and the limited partner decide to increase the subscribed capital by an amount of 31,371,700.- EUR (thirty-one million three hundred seventy-one thousand seven hundred Euros) in order to raise it from its present amount of EUR 7,600.- (seven thousand six hundred Euros) to EUR 31,379,300.- (thirty-one million three hundred seventy-nine thousand three hundred Euros) by the creation and issue of 627,434 (six hundred twenty-seven thousand four hundred thirty-four) new shares with a nominal value of EUR 50.- (fifty Euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution**Subscription - Payment*

The General Partner, C.B. FLEET HOLDING COMPANY INCORPORATED, having its registered office in 800, Main Street, Suite 4, Lynchburg Virginia, 24505, USA, duly represented by Mr Francis Zeler, prenamed, by virtue of a proxy given to her dated December 31, 2002, declares to renounce to participate in the capital increase and accepts that C.B. FLEET INTERNATIONAL INC., having its registered office in 800, Main Street, Suite 4, Lynchburg Virginia, 24505, USA, duly represented by Mr Francis Zeler, prenamed, by virtue of a proxy given to her dated December 31, 2002, subscribes to the whole capital increase.

The said proxy forms, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

C.B. FLEET INTERNATIONAL INC., represented as stated hereabove, declares to subscribe the 627,434 (six hundred twenty-seven thousand four hundred thirty-four) new shares by C.B. FLEET INTERNATIONAL INCORPORATED by a contribution in kind of 2,700,000 (two million and seven hundred thousand) ordinary shares with a nominal value of £ 1.- (one pound sterling) each, representing 100% of the issued share capital of E C DE WITT & COMPANY LIMITED, a company organised under the laws of England and Wales, with registered office in Tudor Road, Manor Park, Runcorn, Cheshire, WA7 1SZ.

Such 627,434 (six hundred twenty-seven thousand four hundred thirty-four) shares have been dealt with in a report issued on December 30, 2002 by ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseurs d'entreprises, having its registered office at L-2017 Luxembourg, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 627,434 shares of nominal value EUR 50.- each (total EUR 31,371,700.-), to be issued.»

Such report, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 9 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 9.** The capital is set at EUR 31,379,300.- (thirty-one million three hundred seventy-nine million three hundred Euros) represented by 627,586 (six hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-six) shares with a nominal value of 50.- EUR (fifty Euros) each.

- General partner 1 (one) share.

- Limited partner: 627,585 (six hundred twenty-seven thousand five hundred eighty-five) shares.»

Costs

Considering that it concerns an increase of subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the shares of a company having its registered office in an European Union State, exclusively remunerated by issue of new shares by a Luxembourg company, without any payment in cash, the Company refers to article 4.2. of the law of December 29, 1971 which provides for capital fixed rate tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple C.B. FLEET HOLDING COMPANY INCORPORATED & CIE S.C.S., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, société constituée en date du par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosières-la-Petite, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé commandité et l'associé commanditaire présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 152 (cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'associé commandité et l'associé commanditaire ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé commandité et l'associé commanditaire décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 31.371.700,- (trente et un millions trois cent soixante et onze mille sept cents Euros) pour le porter son montant actuel de EUR 7.600,- (sept mille six cents Euros) à EUR 31.379.300,- (trente et un millions trois cent soixante-dix-neuf mille trois cents Euros) par l'émission de 627.434 (six cent vingt-sept mille quatre cent trente-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, de telles parts sociales devant être totalement libérées en valeur nominale.

Seconde résolution

Souscription - Libération

L'associé commandité, C.B. FLEET HOLDING COMPANY INCORPORATED, ayant son siège social au 800, Main Street, Suite 4, Lynchburg Virginia, 24505, USA dûment représenté par Monsieur Francis Zeler, en vertu d'une procuration en date du 31 décembre 2002, déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel et déclare accepter que C.B. FLEET INTERNATIONAL INC., ayant son siège social au 800, Main Street, Suite 4, Lynchburg Virginia, 24505, USA souscrit à l'entière augmentation de capital.

A donc ensuite comparu C.B. FLEET INTERNATIONAL INC., prénommée, ici représentée par Monsieur Francis Zeler, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 31 décembre 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

C.B. FLEET INTERNATIONAL INC., représentée comme dit-est, déclare souscrire les 627.434 (six cent vingt-sept mille quatre cent trente-quatre) nouvelles parts sociales et les libérer totalement par un apport en nature consistant en 2.700.000 (deux millions sept cent mille) actions d'une valeur nominale de £ 1,- (une Livre Sterling) chacune, représentant 100% du capital social de la société E C DE WITT & COMPANY LIMITED, une société de droit anglo-saxon, ayant son siège social à Tudor Road, Manor Park, Runcorn, Cheshire, WA7 1SZ.

Les 627.434 (six cent vingt-sept mille quatre cent trente-quatre) parts sociales ont fait l'objet d'un rapport émis par ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi à L-2017 Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 627,434 shares of nominal value EUR 50.- each (total EUR 31,371,700.-), to be issued.»

Le dit rapport, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«**Art. 9.** Le capital social est fixé à EUR 31.379.300,- (trente et un million trois cent soixante-dix-neuf mille trois cents Euros) représenté par 627.586 (six cent vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune.»

Frais

Compte tenu du fait qu'il s'agit de l'augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature des parts sociales d'une société ayant son siège social dans un pays membre de l'Union Européenne exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises par une société luxembourgeoise et sans versement au comptant, la société se réfère à l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971 et requiert sur cette base l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Zeler, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 137S, fol. 76, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

J. Elvinger.

(027372.3/211/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

C.B. FLEET HOLDING COMPANY INCORPORATED & CIE, S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 90.692.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(027374.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

FINANCOM VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.573.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2003:

Administrateur de catégorie A

- Monsieur Sandro Frei, administrateur de sociétés, demeurant à Vesenz, Suisse;

Administrateur de catégorie B

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030248.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.937.

In the year two thousand an three, on the twenty-one of May.

Before us, Maître Marthe Thyès-Walch, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, incorporated by deed of April 11, 1974, published in the Mémorial C No 136 of July 10, 1974, and amended for the last time by a notarial deed of January 24th, 1996, published in the Mémorial C No 236 of May 10, 1996 (hereafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened at 11.30 o'clock by Mr Hidetoshi Kikuchi, Managing Director of BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., residing in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Masato Takase, Director and Executive Vice President of BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., residing in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mr Gilles Bastendorff, Vice President and Deputy Manager of BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., residing in 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To amend article 10 of the articles of incorporation of the Company by adding a new paragraph 11 which will read as follows:

«The board of directors may hold meetings by a telephone or videoconference, provided that all the directors can hear and speak to each other and provided also that the majority of the directors are present in person or by proxy. Any director attending a meeting of the board of directors by telephone or by videoconference is deemed to be present. In that case the meeting of the board of directors is deemed to be held at the registered office of the Company, if one director is present at the registered office of the Company. If no such meeting is held at the registered office of the Company, the meeting is deemed to be held at the place where the chairman or the person who replaces him is located. After a telephone or a videoconference, the chairman of the meeting will prepare the minutes of that meeting and circulate those minutes for approval to the other directors, who attended that meeting. The minutes, which were prepared by the chairman of the meeting, will constitute prima facie evidence of the proceedings and the content of that meeting and they shall be distributed by the chairman of the meeting to all directors following the forgoing approval.»

2. To resolve that the existing paragraph 11 of article 10 of the articles of incorporation of the Company should now become paragraph 12.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of USD 35,300,000.- are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company by adding a new paragraph 11 which will read as follows:

«The board of directors may hold meetings by a telephone or videoconference, provided that all the directors can hear and speak to each other and provided also that the majority of the directors are present in person or by proxy. Any director attending a meeting of the board of directors by telephone or by videoconference is deemed to be present. In that case the meeting of the board of directors is deemed to be held at the registered office of the Company, if one director is present at the registered office of the Company. If no such director is present at the registered office of the Company, the meeting is deemed to be held at the place where the chairman or the person who replaces him is located. After a telephone or a videoconference, the chairman of the meeting will prepare the minutes of that meeting and circulate those minutes for approval to the other directors, who attended that meeting. The minutes, which were prepared by the chairman of the meeting, will constitute prima facie evidence of the proceedings and the content of that meeting and they shall be distributed by the chairman of the meeting to all directors following the forgoing approval.»

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves that the existing paragraph 11 of article 10 of the articles of incorporation of the Company should now become paragraph 12.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at ...

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traductions française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à, L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, constituée suivant acte du 11 avril, 1974, publié au Mémorial C No 136 du 10 juillet 1974, et modifié pour la dernière fois par un acte sous seing privé le 24 janvier 1996, publié au Mémorial C No 236 du 10 mai 1996 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Hidetoshi Kikuchi, Managing Director de BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Masato Takase, Director and Executive Vice President de BANK OF TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles Bastendorff, Vice President and Deputy Manager of TOKYO-MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 10 des Statuts de la Société en ajoutant un nouveau paragraphe 11 qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut tenir des réunions par téléphone ou par le biais d'une conférence télévidéo, à condition que tous les administrateurs puissent s'entendre et parler avec les autres administrateurs et à condition également que la majorité des administrateurs soit présente en personne ou par procuration. Chaque administrateur participant à une réunion du conseil d'administration par téléphone ou par le biais d'une conférence télévidéo est censé être présent. Dans ce cas la réunion du conseil d'administration est censée se tenir au siège social si un administrateur y est présent. A défaut d'une telle réunion au siège social, la réunion est censée se tenir au lieu où se trouve le président du conseil d'administration ou la personne qui le remplace. Après une réunion par téléphone ou par le biais d'une conférence télévidéo, le président de la réunion préparera le procès-verbal de ladite réunion et fera circuler ce procès-verbal pour approbation aux autres administrateurs qui participèrent à cette réunion. Le procès-verbal, préparé par le président du conseil d'administration, constituera prima facie la preuve de la tenue de cette réunion et de son contenu et il devra être transmis par le président de la réunion après approbation telle que décrite ci-avant aux autres administrateurs.»

2. Changement du paragraphe 11 de l'article 10 des statuts de la Société qui deviendra paragraphe 12.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de USD 35.300.000,- sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 10 des Statuts de la Société en ajoutant un nouveau paragraphe 11 qui aura désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut tenir des réunions par téléphone ou par le biais d'une conférence télévidéo, à condition que tous les administrateurs puissent s'entendre et parler avec les autres administrateurs et à condition également que la majorité des administrateurs soit présente en personne ou par procuration. Chaque administrateur participant à une réunion du conseil d'administration par téléphone ou par le biais d'une conférence télévidéo est censé être présent. Dans ce cas la réunion du conseil d'administration est censée se tenir au siège social si un administrateur y est présent. A défaut d'un administrateur présent au siège social, la réunion est censée se tenir au lieu où se trouve le président du conseil d'administration ou la personne qui le remplace. Après une réunion par téléphone ou par le biais d'une conférence télévidéo, le président de la réunion préparera le procès-verbal de ladite réunion et fera circuler ce procès-verbal pour approbation aux autres administrateurs qui participèrent à cette réunion. Le procès-verbal, préparé par le président du conseil d'administration, constituera prima facie la preuve de la tenue de cette réunion et de son contenu et il devra être transmis par le président de la réunion après approbation telle que décrite ci-avant aux autres administrateurs.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer le paragraphe 11 existant de l'article 10 des statuts de la Société qui deviendra paragraphe 12.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à ...

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Kikuchi, M. Takase, G. Bastendorff, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, vol. 139S, fol. 4, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

J.-P. Hencks.

(030087.2/216/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(030088.3/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

SP CHAUFFAGE SANITAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.400.

Assemblée Générale Extraordinaire

Décision de l'associé unique en date du 30 avril 2003

En date du trente avril deux mille trois, Monsieur André Klein, installateur-sanitaire, demeurant à Tuntange, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Guido Groetzner, maître installateur de chauffage né le 19 juillet 1966 à Trèves, demeurant à (D) Konz, est révoqué en sa qualité de gérant technique pour le département chauffage, ventilation et climatisation.

Décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

Deuxième résolution

Est nommé gérant technique pour tous les départements, Monsieur Ralf Donwen, maître installateur sanitaire né le 26 avril 1960 à (D) Kasel, demeurant à D-54317 Kasel, Brühlweg 14a.

Troisième résolution

Monsieur André Klein, installateur sanitaire né le 16 août 1944 à Hobscheid, demeurant à L-7480 Tuntange, 1 route de Luxembourg, est révoqué en sa qualité de gérant administratif.

Décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

Quatrième résolution

Est nommée gérante administrative en remplacement de Monsieur André Klein, Madame Diane Klein, employée privée née le 7 décembre 1973 à Luxembourg, demeurant à L-7480 Tuntange, 1 route de Luxembourg.

Cinquième résolution

La société est valablement engagée par la signature conjointe des 2 gérants pour tout montant dépassant 1.250,- EUR et par la signature d'un des deux gérants pour tout montant inférieur à 1.250,- EUR.

Tuntange, le 30 avril 2003.

A. Klein

L'associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030026.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

PUBLIFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.063.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour PUBLIFUND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(029676.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

PUBLIFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.063.

A la date de la présente, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc-André Bechet,

Senior Vice-Président, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, repr. par H. Lasat et J-Y. Maldague,

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Hugo Lasat,

Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Michel Luttgens,

Attaché, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

- Monsieur Jean-Yves Maldague,

Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour PUBLIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029673.3/1126/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

NEWMEDIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.634.

1) Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2003

- M. Alessandro Grimaldi, administrateur et administrateur-délégué, a présenté sa démission de sa fonction.

- M. Manuel Antonio Catalano, administrateur, a présenté sa démission de sa fonction d'administrateur.

- M. Alberto Luigi Carletti, résidant à Milan (Italie), a été nommé administrateur en remplacement de M. Alessandro Grimaldi.

2) Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 avril 2003

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 avril 2003

- M. Alberto Luigi Carletti a été nommé administrateur-délégué en remplacement de M. Alessandro Grimaldi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 mai 2003.

NEWMEDIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029720.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

IMMOMIT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.401.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Comte Hadelin de Liedekerke Beaufort, demeurant 20, avenue de Florimont, CH-1006 Lausanne, Président
- Monsieur Raymond Balsen, ingénieur, demeurant au 38, avenue Duquesne, F-75007 Paris
- Maître Tom Loesch, avocat, demeurant professionnellement au 4, rue Carlo Hemmer (Plateau du Kirchberg), BP 1107, L-1011 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030251.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

METALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 77.707.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 20 mai 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2001.

Madame Gabrielle Trierweiler a été nommée administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2009.

Les mandats de Madame Nathalie Carbotti Prieur et de Monsieur Domenico Scarfo en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029753.3/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

PHARMACIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.110.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
qui s'est tenue le mardi 6 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide, avec 31.350 voix pour et 9.900 voix contre de M. Th. Delpech, M. P. de Sauvage et M. J-M. Pradeau, de renouveler le mandat de Monsieur François Preney, Monsieur Christian Gay, Monsieur Jean Quintus, au poste d'Administrateurs pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 30 novembre 2003.

L'Assemblée Générale Statutaire décide, à l'unanimité, de nommer FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 30 novembre 2003.

Pour copie conforme

J. Quintus / F. Preney

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029763.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

PALITANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mars 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030257.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

CHEFICOMIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.537.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 52, rue des 7 Arpents, L-1139 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030260.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

TECNOVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 78.545.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: - 15.355,94 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029762.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

LINEBRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 29.792.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Jos Junker, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030264.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

MED-SEA CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.052.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2002

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Dirk A. Martens, administrateur, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, à Luxembourg, Président,

- Monsieur Renaud Florent, directeur, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, à Luxembourg,

- NAVILUX S.A., société anonyme, siège social 11, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, administrateur-délégué.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030276.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

MED-SEA CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.052.

EXTRAIT

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration du 31 octobre 2002 que Monsieur Renaud Florent a démissionné de son poste de Président. Il est remplacé par Monsieur Dirk Martens avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030275.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

NAVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.688.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2002

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Renaud Florent, directeur, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, à Luxembourg, Président et administrateur-délégué,
- Monsieur Dirk A. Martens, administrateur, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, à Luxembourg, administrateur-délégué,
- Monsieur Michel Erwan Lauriot dit Prevost, demeurant 4, rue de Paris, à F-59110 La Madeleine.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030270.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

ORION SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 82.667.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 décembre 2002

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Dirk A. Martens, administrateur, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président,
- Monsieur Renaud Florent, directeur, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- NAVILUX S.A., société anonyme, siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur-délégué.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01914. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030286.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

ORION SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 82.667.

EXTRAIT

Il ressort d'une résolution du conseil d'administration du 4 novembre 2002 que Monsieur Renaud Florent a démissionné de son poste de Président. Il est remplacé par Monsieur Dirk Martens avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030281.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

MARINE LOCATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 74.363.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 décembre 2002

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Joseph Mayor, employé privé, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, Président,
- Monsieur Fabio Mazzoni, administrateur de société, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg,
- NAVILUX S.A., société anonyme, siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur-délégué.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030278.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

NEXT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.332.

EXTRAIT

La société HERTEK S.A. avec siège social à Via Cantonale, 6825 Capolago, associé unique de la société NEXT, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a pris la décision suivante par acte passé par-devant le notaire Giacomo Talleri, notaire de résidence à Lugano en date du 9 mai 2003:

La société HERTEK S.A. avec siège social à Via Cantonale, 6825 Capolago transfert à la fiduciaire SINTESI GLOBAL ASSETS MANAGEMENT SpA avec siège social à Viale Campania 33, 20133 Milano qui accepte et acquiert les parts sociales représentant la totalité du capital social de la société NEXT, S.à r.l., qui s'élève à EUR 1.032.000,- (un million trente-deux mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'EUR 516,- (cinq cent seize euros) chacune.

Pour extrait conforme

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030332.3/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

CVC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.106.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 11 juin 2003 qu'un administrateur supplémentaire a été nommé:

- Monsieur Bruce Hardy McLain, Investments banker, né à San Francisco, Etats-Unis, le 30 septembre 1952, demeurant 19 Clifton Gardens W9 1 AL. Londres, Royaume-Uni;

Son mandat expirera lors de l'Assemblée annuelle des actionnaires de l'an 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Signature

Le mandataire de la Société

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029723.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

FINBA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 84.622.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

(029718.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 37.026.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

Signature.

(029724.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01813, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

Signature.

(029728.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

CARREFOUR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 76.655.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003

FIDUPAR

Signatures

(029731.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

CARREFOUR LUX S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 76.656.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 28 mars 2003

1. Le mandat du Réviseur d'Entreprises vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée des Actionnaires décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

CARREFOUR LUX, S.à r.l.

Le Gérant Commandité

N. Didier

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029864.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

H.S.F.L. PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.323.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2003

FIDUPAR

Signatures

(029741.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

ATELIER D'ARCHITECTURE DARIUSZ PAWLOWSKI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6982 Oberanven, 17, Wakelter.
R. C. Luxembourg B 72.668.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signature.

(029742.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

CARREFOUR LUX S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 76.656.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003

FIDUPAR

Signatures

(029751.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

SAN GIORGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.204.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 mars 2003

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation comme nouvel administrateur de Madame Solange Velter, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.
- Monsieur Vittorio Roncoroni, gérant de société, demeurant à Milan (Italie), administrateur.
- Madame Solange Velter, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

- DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029892.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

CHATILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 59.469.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(029744.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

CHATILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 59.469.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 26 mai 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 30 juin 2002.

Les mandats de:

- Madame Gaby Trierweiler,
- Madame Nathalie Carbotti Prieur,
- Monsieur Gianluigi Fiorendi,

en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2003, réf. LSO-AF02300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029748.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

FIDUCIAIRE ACCURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg.
R. C. Luxembourg B 93.675.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Madame Manon Schockmel, expert-comptable, épouse de Monsieur Pascal Ries, demeurant à L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg, agissant en son nom personnel.
- 2) Monsieur Alain Küpper, employé privé, époux de Madame Christel Lemaire, demeurant à L-3332 Fennange, 59, route d'Esch, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. - Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Kayl.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et les comptes de toute nature, ainsi qu'à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers, à faire le contrôle légal ou contractuel des comptes de sociétés ou d'organismes ainsi que de rendre des services et à donner des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux, ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui sont compatibles avec la profession précitée.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cent soixante Euros (EUR 160,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Manon Schockmel, épouse de Monsieur Pascal Ries, préqualifiée, cent actions	100
2.- Monsieur Alain Küpper, époux de Madame Christel Lemaire, préqualifié, cent actions	100
Total: deux cents actions	200

Ces actions ont toutes été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Madame Manon Schockmel, épouse de Monsieur Pascal Ries, demeurant à L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg.

b) Monsieur Alain Küpper, employé privé, époux de Madame Christel Lemaire, demeurant à L-3332 Fennange, 59, route d'Esch.

c) Monsieur Pascal Ries, employé CFL, demeurant à L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Frédéric Favart, employé privé, demeurant à B-6782 Bébange, 17, rue St Hubert.

3.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

4.- Madame Manon Schockmel, épouse de Monsieur Pascal Ries, préqualifiée est nommée aux fonctions d'Administrateur-délégué.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

5.- L'adresse de la société est fixée à L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schockmel, A. Küpper, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2003, vol. 888, fol. 39, case 12. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2003.

B. Moutrier.

(028031.3/272/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CEGECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 65.734.

L'an deux mille trois, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEGECOM S.A., ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.734, constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 763 du 21 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 672 du 30 avril 2002.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Eric Mauer, adjoint directeur financier, demeurant à Walferdange,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) par la création et l'émission de cent quarante-deux (142) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) par la création et l'émission de cent quarante-deux (142) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet la société CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A. à la souscription des actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les cent quarante-deux (142) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société anonyme CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à Strassen, 2, rue Thomas Edison, ici représentée par Monsieur Eric Mauer, prénommé, en vertu d'une procuracion sous seing privé, donnée à Strassen, le 20 mai 2003, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) représenté par six cent quarante-deux (642) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de EUR 22.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Mauer, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, vol. 139S, fol. 4, case 4. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

F. Baden.

(027979.3/000/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CEGECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 65.734.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

(027980.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.030.

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 19 of December 2000, inscribed on January 19, 2001 at trade register Luxembourg section B number 80,030, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 639, p. 30663 on August 16, 2001, whose articles of association have been amended by deed enacted on August 27, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1.567, p. 75214 on October 31, 2002 and by deed enacted on December 23, 2002, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,900 (two thousand nine hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 72,500.- (seventy-two thousand five hundred euros) to EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euros) by the issue of 600 (six hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), by contribution in cash.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of the new shares by contribution in cash.

3.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 72,500.- (seventy-two thousand five hundred euros) to EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euros) by the issue of 600 (six hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 600 (six hundred) new shares as follows:

1. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, for.....	399 shares
2. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, for.....	67 shares
3. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, for.....	48 shares
4. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, for.....	71 shares
5. OFFICERS NOMINEES LIMITED, for.....	15 shares
Total:.....	<u>600 shares</u>

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 600 (six hundred) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred euros) represented by 3,500 (three thousand five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite le 19 janvier 2001 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.030, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 639, p. 30663 du 16 août 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 27 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1.567, p. 75214 du 31 octobre 2002 et par acte reçu le 23 décembre 2002, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.900 (deux mille neuf cents) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 15.000,- (quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 72.500,- (soixante-douze mille cinq cents euros) à 87.500 (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 600 (six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles actions par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15.000,- (quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 72.500,- (soixante-douze mille cinq cents euros) à 87.500 (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 600 (six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 600 (six cents) parts sociales nouvelles, comme suit:

1. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, pour	399 parts
2. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED pour	67 parts
3. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED pour	48 parts
4. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, pour	71 parts
5. OFFICERS NOMINEES LIMITED, pour	15 parts
Total:	600 parts

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 600 (six cents) parts sociales nouvelles chacun le nombre pour lequel il a été admis,

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 15.000,- (quinze mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) divisé en 3.500 (trois mille cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, vol. 17CS, fol. 68, case 8. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

J. Elvinger.

(030179.3/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.030.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(030183.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

AP PORTLAND 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.273.

In the year two thousand three, on the seventh of May.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. AP PORTLAND LP, having its registered office in 10-13, Centre Road, Wilmington, Delaware, owner of 132 shares of AP PORTLAND 3, S.à r.l., here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr José Correia, accountant, residing in F-Longwy and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in F-Metz, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, by virtue of a proxy established on April 11, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. AP PORTLAND 1, S.à r.l., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 71.271,

owner of 1 share of AP PORTLAND 3, S.à r.l.

here represented by one of its managers, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, represented as thereabove mentioned.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated December 30, 2002, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, they are the actual partners of AP PORTLAND 3, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on July 27, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 827 of November 6, 1999.

The said share transfer agreement, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the partners have taken the following resolution:

Sole resolution

As a consequence of what has been stated hereabove, the partners decide to amend the article 6 of the articles of association which will read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at thirteen thousand three hundred United States dollars (USD 13,300.-) divided into one hundred and thirty-three (133) share quotas of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. AP PORTLAND LP, ayant son siège social à 10-13, Centre Road, Wilmington, Delaware, propriétaire de 132 parts sociales de la société AP PORTLAND 3, S.à r.l.,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à F-Longwy et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à F-Metz, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. AP PORTLAND 1, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 71.271, propriétaire de 1 part sociale de AP PORTLAND 3, S.à r.l.,

ici représentée par un de ses gérants, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 30 décembre 2002, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, ils sont les associés actuels de la société AP PORTLAND 3, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 827 du 6 novembre 1999.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'ils ont pris la résolution suivante:

Resolution unique

En conséquence de ce qui a été déclaré ci-avant, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille trois cents dollars des Etat-Unis (USD 13.300,-) représenté par cent trente-trois (133) parts sociales de cent dollars des Etat-Unis (USD 100,-) chacune.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Correia, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, vol. 17CS, fol. 77, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

G. Lecuit.

(030256.3/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

AP PORTLAND 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

G. Lecuit.

(030259.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

AP PORTLAND 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.496.

In the year two thousand three, on the seventh of May.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. AP PORTLAND LP, having its registered office in 10-13, Centre Road, Wilmington, Delaware, owner of 134 shares of AP PORTLAND 4, S.à r.l.,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr José Correia, accountant, residing in F-Longwy and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in F-Metz, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, by virtue of a proxy established on April 11, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. AP PORTLAND 1, S.à r.l., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 71.271,

owner of 1 share of AP PORTLAND 4, S.à r.l.

here represented by one of its managers, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, represented as thereabove mentioned.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated April 1, 2003, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, they are the actual partners of AP PORTLAND 4, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on February 8, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 413 of June 9, 2000.

The said share transfer agreement, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the partners have taken the following resolution:

Sole resolution

As a consequence of what has been stated hereabove, the partners decide to amend the article 6 of the articles of association which will read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at thirteen thousand five hundred United States dollars (USD 13,500.-) divided into one hundred and thirty-five (135) share quotas of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. AP PORTLAND LP, ayant son siège social à 10-13, Centre Road, Wilmington, Delaware, propriétaire de 134 parts sociales de la société AP PORTLAND 4, S.à r.l.,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à F-Longwy et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à F-Metz, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoir A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. AP PORTLAND 1, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 71.271, propriétaire de 1 part sociale de AP PORTLAND 4, S.à r.l.,

ici représentée par un de ses gérants, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 1^{er} avril 2003, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, ils sont les associés actuels de la société AP PORTLAND 4, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 413 du 9 juin 2000.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'ils ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

En conséquence de ce qui a été déclaré ci-avant, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille cinq cents dollars des Etat-Unis (USD 13.500,-) représenté par cent trente-cinq (135) parts sociales de cent dollars des Etat-Unis (USD 100,-) chacune.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Correia, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, vol. 17CS, fol. 77, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

G. Lecuit.

(030261.3/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

AP PORTLAND 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

G. Lecuit.

(030266.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

CL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.800.

STATUTES

In the year two thousand three, on the seventh of May.
Before Us Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BUMBLE BEE HOLDINGS, L.P., a Limited Partnership formed under the laws of Delaware, having its registered office at c/o NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 9 East Loockerman Street, Dover, Delaware 19901, here represented by its General Partner, BUZZ HOLDINGS, LLC, a Limited Liability Company formed under the laws of Delaware having its business address at c/o CENTRE PARTNERS MANAGEMENT LLC, 30 Rockefeller Plaza, 50th Floor, New York, NY 10020,

here represented by Mr Fatah Boudjelida, jurist, with professional address at 7, Parc d'Activite Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of a proxy given on May 6, 2003.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at ninety-eight thousand United States Dollars (USD 98,000.-) represented by nine hundred and eighty (980) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, fully paid up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

The shares may be pledged by the shareholders.

The pledgee(s) may be entitled to receive all dividends and, subject to the provisions below, exercise all voting and other powers pertaining to the shares in accordance with the applicable pledge agreement. Such substitution will take place vis-à-vis the Company and its shareholder(s) after due notice having been given to the Company in writing.

The provisions in a pledge agreement over shares of the Company granting to the pledgee(s) the right to exercise voting rights is only valid vis-à-vis the Company and its shareholders if such provisions or the pledge agreement in which such provisions are contained, have been approved by a shareholders resolution representing at least three quarters of the share capital.

No further approval by a resolution of shareholders is however required in the event that the shares are transferred upon realisation of pledge provided such transfer had been accepted in anticipation at any time before such realisation including when the pledge was created.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented comprising at least one Category B manager and with at least the favourable vote of one Category B manager present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the twenty-seventh of May of each year and ends on the twenty-sixth of May of the subsequent year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the twenty-sixth of May 2003.

Subscription - Payment

The nine hundred and eighty (980) shares have been subscribed by BUMBLE BEE HOLDINGS, L.P., prenamed, represented by its General Partner, BUZZ HOLDINGS, LLC, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of ninety-eight thousand United States Dollars (USD 98,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

Resolutions of the Shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

Category A Manager:

- Mr Scott Perekslis, with professional address at 30 Rockefeller Plaza, Suite 5050, New York, NY 10020

Category B Manager:

- Mr Marcel Stephany, residing at 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg

2) The address of the corporation is fixed at L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BUMBLE BEE HOLDINGS, L.P., un «Limited Partnership» constituée suivant les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o NATIONAL REGISTERED AGENTS, Inc., 9 East Lockerman Street, Dover, Delaware 19901, représentée par son General Partner, BUZZ HOLDINGS, LLC, une société à responsabilité limitée constituée suivant les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o CENTRE PARTNERS MANAGEMENT LLC, 30 Rockefeller Plaza, 50th Floor, New York, NY 10020,

ici représenté par Monsieur Fatah Boudjelida, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

en vertu d'une procuration donnée le 6 mai 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille Dollars Américains (USD 98.000,-) représenté par neuf cent quatre-vingt (980) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les parts sociales peuvent être mise en gage par les associés.

Le(s) gagiste(s) peut (peuvent) avoir droit à recevoir tout dividende et, aux conditions ci-après, d'exercer tout droit de vote et autres pouvoirs relatifs aux parts sociales, conformément au contrat de gage. Cette substitution sera automatique tant à l'encontre de l'associé ayant donné en gage ses parts sociales que vis-à-vis de la Société, et ce après notification par écrit à la Société.

Les dispositions contenues dans un contrat de gage portant sur des parts de la Société et octroyant au gagiste(s) le droit de vote ne sera valable vis-à-vis de la Société et de ses associés que si et seulement si ces dispositions, ou le contrat de gage les contenant, auront été approuvés par une résolution des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Aucune autre approbation par résolution des associés n'est toutefois requise dans l'occurrence où les parts sociales sont cédées dans le cadre de la réalisation du gage pourvu que ce transfert ait été accepté au préalable à tout moment avant cette réalisation, y compris quand le gage a été constitué.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique, en cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont, au moins, la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec la présence ou la représentation d'au moins un manager de catégorie B et comprenant au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil

puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 27 mai de chaque année et se termine le 26 mai de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 26 mai 2003.

Souscription - Libération

Les neuf cent quatre-vingt (980) parts sociales ont été souscrites par BUMBLE BEE HOLDINGS, L.P., précité, représenté par son «General Partner», BUZZ HOLDINGS, LLC, précité.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-dix-huit mille Dollars Américains (USD 98.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trois mille Euros (EUR 3.000,-).

Décisions des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de Catégorie A

- Monsieur Scott Perekslis, avec adresse professionnelle à 30 Rockefeller Plaza, Suite 5050, New York, NY 10020

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Marcel Stephany, demeurant au Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg

2) L'adresse de la Société est fixé à L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, vol. 138S, fol. 94, case 9. – Reçu 857,62 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

J. Elvinger.

(030402.3/211/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

AP PORTLAND 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.178.

In the year two thousand three, on the seventh of May.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. AP PORTLAND LP, having its registered office in 10-13, Centre Road, Wilmington, Delaware, owner of 134 shares of AP PORTLAND 9, S.à r.l., here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr José Correia, accountant, residing in F-Longwy and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in F-Metz, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, by virtue of a proxy established on April 11, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. AP PORTLAND 1, S.à r.l., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 71.271,

owner of 1 share of AP PORTLAND 9, S.à r.l., here represented by one of its managers, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, represented as thereabovementioned.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- that, pursuant to a share transfer agreement dated December 30, 2002, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, they are the actual partners of AP PORTLAND 9, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 9, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 435 of June 13, 2001.

The said share transfer agreement, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the partners have taken the following resolution:

Sole resolution

As a consequence of what has been stated hereabove, the partners decide to amend the article 6 of the articles of association which will read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at thirteen thousand five hundred United States dollars (USD 13,500.-) divided into one hundred and thirty-five (135) share quotas of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept mai.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. AP PORTLAND LP, ayant son siège social à 10-13, Centre Road, Wilmington, Delaware, propriétaire de 134 parts sociales de la société AP PORTLAND 9, S.à r.l.,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à F-Longwy et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à F-Metz, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. AP PORTLAND 1, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. Luxembourg B 71.271, propriétaire de 1 part sociale de AP PORTLAND 9, S.à r.l.,

ici représentée par un de ses gérants, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 30 décembre 2002, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, ils sont les associés actuels de la société AP PORTLAND 9, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 435 du 13 juin 2001.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'ils ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

En conséquence de ce qui a été déclaré ci-avant, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille cinq cents dollars des Etat-Unis (USD 13.500,-) représenté par cent trente-cinq (135) parts sociales de cent dollars des Etat-Unis (USD 100,-) chacune.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Correia, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2003, vol. 17CS, fol. 76, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

G. Lecuit.

(030268.3/220/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

AP PORTLAND 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

G. Lecuit.

(030271.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

AS LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

H. R. Luxemburg B 77.131.

Im Jahre zwei tausendunddrei, am vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

Herr Andreas Starflinger, Privatbeamter, wohnhaft in L-3730 Rumelange, 39, Grand-rue.

Welcher Komparent erklärt alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AS LUXEMBOURG, S.à r.l., zu sein, gegründet als ISL LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-3730 Rumelange, 39, Grand-rue, aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch das Amt des in Junglinster residierenden Notars Jean Seckler, am 25. Juli 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2 vom 2. Januar 2001,

deren Statuten umgeändert wurden zufolge Urkunden aufgenommen durch das Amt des instrumentierenden Notar am 19. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1.273 vom 3. September 2002,

dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünf und zwanzig euro (EUR 25,-), und sich wie folgt aufteilt:

1. Herr Andreas Starflinger, vorgenannt, fünfhundert Anteile	500
Total: fünfhundert Anteile	500

und er ersucht den instrumentierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-3730 Rumelange, 39, Grand-rue nach L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg verlegt.

Demzufolge wird Artikel zwei (2) ersten Abschnitt abgeändert und lautet wie folgt:

«**Art. 2. erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die alten und neuen Gesellschafter, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Starflinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2003, vol. 888, fol. 63, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2003.

F. Kessler.

(030284.3/219/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

AS LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

H. R. Luxembourg B 77.131.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2003.

F. Kessler.

(030287.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

ANBECA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 33.365.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue
le 21 mai 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

* L'Assemblée décide à l'unanimité de renommer comme administrateurs pour une nouvelle durée d'un an:

- Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant rue Fischbach, 11 à Blaschette.

- Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant route d'Arlon, 105 à Mamer.

- Monsieur Paul Mousel, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de la prochaine assemblée de 2004 qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

* L'Assemblée décide de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée de 2004 qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029766.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

PLINIANA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 71.822.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003

FIDUPAR

Signatures

(029754.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.851.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003

FIDUPAR

Signatures

(029757.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

LAND'S END S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.909.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue
le 30 septembre 2002 à 10.00 heures à Luxembourg*

* L'Assemblée décide de renouveler le mandat de H.R.T. REVISION, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2003.

* Par ailleurs, l'Assemblée décide de nommer comme nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Ecole, 14 à L-8466 Eischen;
 - Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant rue de Fischbach, 11 à Blaschette;
- en remplacement de Monsieur Giovanni Pompei et Anne Kayser, administrateurs démissionnaires.

Le mandat d'administrateur de Messieurs Lozie et Quintus viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2003.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029777.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

CHEMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 76.615.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2001:

- Monsieur Nikolaus Zens, administrateur de sociétés, demeurant à 161 A route d'Hermance, 1245 Collonge Genève (Suisse).

- Monsieur Auguste Betschart, administrateur de sociétés, demeurant à 19 chemin du Chamoliet, 1226 Thônex, Genève (Suisse);

- Monsieur Cristian Vasiliu, administrateur de sociétés, demeurant à 26 chemin de Colladon, 1209 Genève (Suisse), Président;

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2001:

- KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2003

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029780.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

RM PROPERTIES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.024.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	8.153,- EUR
- Affectation à la réserve légale.	- 407,65 EUR
- Report à nouveau	7.745,35 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Signature.

(029765.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

32590

PLINIANA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 71.822.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
qui s'est tenue le 22 avril 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

Résolution

«Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN au poste d'administrateur.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de FIDUCIAIRE DU GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.»

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029851.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.851.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 8 mai 2003 à 15.00 heures à Luxembourg*

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de COSAFIN S.A. et de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

INVERTRADE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029863.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

CARLES S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 83.690.

—
Auszüge aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. Oktober 2002

Herr Bernard de Maria, wohnhaft in F-91300 Massy, tritt von seiner Tätigkeit als Verwaltungsratsmitglied zurück, für die ihm Entlastung erteilt wird. Herr Carl Lilljequist, wohnhaft in S-15297 Södertälje, wird zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029921.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

EXPORT TRADING INVESTMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.341.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 5 juin 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030238.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

IMMOBILIARE ESTATE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 74.559.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 27 mai 2003

Les membres du conseil d'administration ont pris, par voie circulaire, la résolution suivante:

- Il est décidé de pourvoir provisoirement au remplacement de Madame Umberta Salvadego Molin Ugoni par Monsieur Giuseppe Schiavitelli, demeurant à Via Trento n° 3, Brescia, signataire catégorie A, et de faire ratifier la nomination du remplaçant par la prochaine assemblée.

- Monsieur Giuseppe Schiavitelli terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030245.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

GS-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 89.271.

Extrait des résolutions prises lors de la résolution de l'associé unique du 8 mai 2003

Sont renommés gérants, leurs mandats prenant fin lors de la résolution de l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Signature de catégorie A

- Monsieur Göran Ake Sundvall, ingénieur, demeurant à Näsavägen 5, 167 75 Bromma, Suède,
- Madame Charlotta Maria Sundvall, étudiante, demeurant à Näsavägen 5, 167 75 Bromma, Suède.

Signature de catégorie B

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030247.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2003.

FIDUPAR, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 74.296.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2003

FIDUPAR

Signatures

(029759.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

PORTA VOLTA DEVELOPMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.221.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: - 138.412,- EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Signature.

(029771.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

OSTIENSE DEVELOPMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.220.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: - 57.971,- EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Signature.

(029773.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

OVERSEAS MEDIA T.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.483.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF02029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: 8.254,44 GBP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(029774.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2003.
